

FORMATION DU CONTRAT ET OPPOSABILITÉ DES CGV

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toute vente ou contrat à compter du 15 mai 2019. Elles se substituent à nos précédentes CGV. Toute commande ou achat implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur aux présentes CGV. Elles prévalent sur toutes autres conditions stipulées à l'acheteur.

L'ADHÉSION ANNUELLE A L' ASSOCIATION

L'adhésion à l'association TEAM CERVAL vous permet de bénéficier de tarifs réduits (tarifs adhérents). Cette adhésion, valable de la date de facturation jusqu'au 31 août de l'année scolaire indiquée sur la facture, n'est ni divisible ni remboursable.

CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à : François Breuil, du responsable de traitement et du CIL Pour la finalité suivante : Activités liées à la pratique de l'équitation. Les destinataires de ces données sont : L'association TEAM CERVAL, la Sarl CERVAL, la FFE. La durée de conservation des données est de 3 ans après la fin du dernier contrat . Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification (sur votre espace personnel notamment), de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à : François Breuil. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Les mesures de traitement des données personnelles mises en œuvre dans notre établissement respectent la réglementation européenne

LES FORFAITS ANNUELS

Contrat annuel d'enseignement: vous vous engagez pour l'année scolaire à suivre les cours dans une reprise à date et heure fixes (34 ou 35 cours selon le calendrier). Tout forfait commencé est donc dû en entier, sauf cas décrits ci après. Le calendrier, horaire de cours et moniteur attribué peuvent être modifiés et ne sont pas des éléments contractuels. Les vacances scolaires ne sont pas comprises dans le forfait annuel. Attention, les reprises sont assurées les samedis précédant chaque période de vacances scolaires ainsi que les jours fériés sauf le 1er mai.

DEMI ET QUART DE PENSION CLUB:

Ces prestations font l'objet de dispositions particulières disponibles sur le site et affichées au club. Votre demande de prise en quart/demi pension vaut acceptation de ces dispositions à lire sur le site ou au club. Il s'agit comme pour les forfaits de **contrat annuels d'enseignement**.

ABSENCES - RECUPERATIONS

Vous avez la possibilité de récupérer jusqu'à 7 cours par an (par forfait) sans aucun justificatif à produire.

Seule condition: Avoir annulé le cours au **moins 2 heures avant l'horaire de début de cours**. Un bon de récupération vous est alors crédité. (7 bons maxi par forfait)

Comment ? : Uniquement en vous connectant sur votre "**Espace Personnel**" (cerval.fr). Les récupérations se feront par le même moyen. **Aucune demande d'absence ou récupération ne sera traitée ni au bureau, ni par courrier électronique, ou téléphone.**

Ces récupérations sont non cessibles, réservées aux cavaliers à jour de leurs paiements, dans la limite de validité du forfait, dans un délai de **2 mois après l'absence**, et enfin dans la limite des places disponibles. Aucun remboursement n'est possible en cas d'impossibilité de récupérer.. Certains cours ou certaines semaines sont fermées aux récupérations, en juin notamment.

A partir de 4 absences consécutives pour raisons médicales, votre forfait est modifié sur la base 4 cours = 1mois et ce dès réception du certificat médical notifiant l'arrêt de sport. Aucun remboursement n'est possible sur les cours antérieurs à ce mail ou courrier

RUPTURE DU CONTRAT D'ENSEIGNEMENT

Les forfaits et pensions sur cheval de club ne peuvent être interrompu que pour les raisons suivantes: certificat médicale, raisons familiales (divorce, décès), déménagement, perte d'emploi. (justificatif à produire dans tous les cas). Cette rupture de contrat prend effet à réception du mail ou courrier recommandé, fin de mois. Elle vous fait perdre la qualité d'adhérent de l'association ainsi que les récupérations non effectuées. Aucun remboursement des sommes versées ou prélèvements en cours n'est possible.

VENTE EN LIGNE:

Les activités de loisirs prévues à une date déterminée sont exclues du champ d'application du droit de rétractation défini à l'article L221-28 du code de la consommation 12°.

LA CARTE DE 8 HEURES:

La « carte 8h » vous permet une pratique plus souple que le forfait : **vous n'êtes pas inscrit d'avance dans une reprise hebdomadaire**, vous prenez rendez vous à votre guise sur votre page personnelle sur le site, en fonction des places disponibles. Carte nominative, valable jusqu'au 31 août de l'année en cours.

LES STAGES:

Les stages sont payables à l'inscription soit en ligne par CB, soit au bureau 1/3 en acompte (non remboursable) et 2/3 débités 8 jours avant le début du stage. Aucun remboursement de ce solde n'est possible à partir de cette date d'encaissement (Sauf avis médical préalable et global ou cas de force majeure).

LES CONCOURS ET AUTRE ACTIVITÉS:

L'encadrement des activités est assuré par des enseignants DE. En cas de déplacement à l'extérieur, le transport des enfants n'est pas pris en charge par le CERVAL, (sauf cas spécifié). Si vous confiez votre enfant à une autre personne pour un transport, vous acceptez et agréez de fait le moyen de transport ainsi que la personne à qui vous le confiez.

Le paiement des ces activités doit être fait à l'inscription. La part "engagement FFE" ne donne jamais lieu à aucun remboursement, même en cas d'impossibilité médicale (cavalier) ou vétérinaire (équidé).

Dans ces cas d'impossibilités la prestation du centre équestre (transport & encadrement) fera l'objet d'un avoir de 50% du montant du déplacement non effectué (à valoir sur un autre concours ou activité).

ASSURANCE - LICENCE:

Le CERVAL vous recommande d'adhérer à la Fédération Française d'Equitation. La licence vous permet d'assurer le cavalier pour lui-même et en Responsabilité Civile, dans les conditions de garanties affichées au club. Différents niveaux de garanties vous seront proposées lors de l'inscription. Votre demande éventuelle de garanties complémentaires doit impérativement nous être clairement signifiée par mail.

Toutes nos licences sont prises en « service + ». Vous la recevrez donc directement chez vous. Il appartient au cavalier de vérifier sur le site de la fédération la validité de sa licence - assurance.

Rappel : les cavaliers qui refusent la Licence Fédérale ne sont pas assurés au club. En cas d'accident, le club ne peut donc pas faire de déclaration. Nous ne contrôlons pas la validité d'autre système d'assurance.

HYGIÈNE – SÉCURITÉ - RESPONSABILITÉS:

Le centre équestre décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, tant dans l'enceinte du CERVAL que sur la voie publique.

Garderie : la surveillance des enfants est liée à leur activité équestre. En dehors de ce cadre, les enfants mineurs sont sous la responsabilité et la surveillance de leurs parents.

Soins aux chevaux, pratique autour du cheval : Un pansage soigné des montures est exigé.

Locaux : En cas de dégradation des locaux, la remise en état sera facturée 45€ de l'heure au(x) responsable(s) des souillures. (Coût d'intervention des sociétés spécialisées)

Matériel : Le matériel de sellerie qui vous est confié doit être rendu propre et en bon état. Toute dégradation hors usure normale vous sera facturée. Il en sera de même en cas de perte ou de vol notamment en concours.

DROIT A L'IMAGE:

Le cavalier ou ses accompagnateurs sont susceptibles de faire l'objet de prises de vues individuelles ou collectives lors des activités proposées par le club. Toute personne acceptant la captation cède irrévocablement au club le droit d'exploiter son image à des fins d'information et de promotion du club sur son site Internet, flyers ou autre support. Toute personne s'opposant à la captation et/ou l'utilisation de son image doit expressément en informer le club par mail avec AR.

FACTURATION et RÈGLEMENT:

Toutes nos prestations font l'objet de factures établies à l'inscription. Ces factures sont payées au comptant ou en crédit sur la base d'un échéancier inscrit sur la facture. Les tarifs sont indiqués dans un document annexe et sont affichés au club.

Conformément aux dispositions de l'article L441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement prévu figurant sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités est égal au taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre civil majoré de 2.5 points de pourcentage. Le débiteur défaillant sera également redevable d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, gestion et frais bancaires de l'impayé ou du refus bancaires de 20€ minimum.

Aucun remboursement ne peut être exigé pour aucune activité (fêtes, concours, randonnées, stages,...), sauf en cas de force majeure.

Les reprises ne sont pas assurées à moins de 4 cavaliers.

Les pensions propriétaires doivent être réglées le 10 du mois.

MODE DE PAIEMENT:

Carte de crédit: Vous ne pourrez l'utiliser que pour vos inscriptions prises sur votre compte web. En revanche, nous n'avons pas de terminal de paiement au centre équestre.

Chèques : Le paiement des forfaits annuels peut être échelonné en plusieurs chèques rédigés à l'ordre de CERVAL et remis ensemble au moment de l'inscription.

Prélèvements mensuel: Nous envoyons nos ordres de prélèvements le 1er du mois. Si, pour quelques raisons vous souhaitez annuler un prélèvement, faites le avant cette date pour éviter tous frais bancaires. Le prélèvement intervient sur votre compte vers le 10 du mois. Toutes vos factures même occasionnelles peuvent être réglées par ce moyen.

Coupons Pass culture sport : Ces coupons d'une valeur de 16€ destinés aux jeunes sont acceptés.

Comité d'entreprise : Nous acceptons les virements directs des comités d'entreprises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE ET DROIT APPLICABLE:

Pour tous différents relatifs à l'exécution ou l'interprétation des présentes CGV il est fait attribution de compétences aux tribunaux du siège social du vendeur statuant en droit français.